



Charte éthique de l'école D'une Colline à l'Autre Formation à la Psychanalyse Symbolique



Préambule

L'école "D'une Colline à l'Autre" a pour vocation de transmettre une pratique rigoureuse, responsable et respectueuse du travail psychique lié aux rêves et aux symboles. Elle s'inscrit dans une approche interprétative sensible, prudente et bienveillante, prenant en compte la singularité des personnes et de leurs besoins. La formation dispensée par l'école "D'une Colline à l'Autre" se situe hors du champ réglementé de la psychothérapie et se fonde sur une exigence éthique élevée.

La présente charte définit les principes, les limites et les engagements qui structurent l'enseignement et la transmission relatifs à la pratique de l'analyse symbolique, au sein de la formation.

Article 1 – Champ et nature de la pratique

L'analyse des rêves et des symboles enseignée par l'école "D'une Colline à l'Autre":

- n'est pas une psychothérapie,
- ne vise ni le diagnostic ni le traitement des troubles psychiques,
- ne se substitue en aucun cas à une prise en charge psychologique ou psychiatrique.

Elle constitue un travail de sens, de symbolisation et de réflexion, centré sur le récit onirique et symbolique et l'expérience subjective de la personne.

Article 2 – Fondements théoriques

L'enseignement s'appuie principalement sur les apports de la psychologie analytique de Carl Gustav Jung, enrichis par :

- la psychanalyse et les travaux des psychanalystes symboliques Pierre Trigano et Agnès Vincent, fondateurs de L'École du Rêve et des Profondeurs
- l'anthropologie et l'histoire des rêves,
- la mythologie et les approches symboliques issues de différentes traditions et philosophies,
- une réflexion éthique sur le cadre et la posture du psychanalyste symbolique.

L'école "D'une Colline à l'Autre" revendique une approche non dogmatique, pluraliste et critique.

Article 3 – Cadre éthique

Toute pratique au sein de la formation et à son issue, repose sur les principes suivants :

- respect de la confidentialité,
- consentement libre et éclairé de la personne à l'analyse de ses rêves et contenus symboliques,
- clarté du cadre et des limites de l'intervention,
- respect de la singularité de la personne,
- refus de toute emprise, suggestion ou interprétation intrusive.

Article 4 – Limites et contre-indications

L'école "D'une Colline à l'Autre" insiste sur la nécessité de reconnaître les limites de l'analyse des rêves et des symboles. Les praticiens formés s'engagent à :

- ne pas intervenir auprès de personnes présentant une fragilité psychique manifeste sans cadre thérapeutique adapté,
- suspendre ou refuser une analyse symbolique lorsque les conditions de sécurité psychique ne sont pas réunies,
- orienter vers un professionnel de santé mentale dès que la situation l'exige.

Article 5 – Travail personnel et supervision

La formation implique, de la part des psychanalystes symboliques formateurs :

- un travail personnel approfondi sur les rêves,
- une réflexion continue sur la posture du psychanalyste symbolique et le contre-transfert,
- le recours à une supervision individuelle ou groupale.

L'expérience personnelle de l'analyse et la supervision sont considérées comme une garantie éthique essentielle et un outil de prévention des dérives.

Article 6 – Responsabilité pédagogique

L'école "D'une Colline à l'Autre" s'engage à :

- transmettre des contenus théoriques structurés et référencés,
- former à une pratique prudente et responsable,
- expliciter clairement ce qui relève de l'analyse symbolique et ce qui relève du champ clinique,
- ne pas promettre de résultats thérapeutiques ou de transformation psychique.

Article 7 – Positionnement de l'école

L'école "D'une Colline à l'Autre" reconnaît pleinement :

- la compétence exclusive des psychologues et psychiatres dans le champ de la santé mentale,
- la nécessité d'un dialogue interprofessionnel respectueux,
- l'importance du travail en réseau.

Elle se situe dans une logique de complémentarité et de coopération avec les institutions et les professionnels de la santé mentale.

Article 8 – Engagement des participants

Toute personne intégrant la formation « D'une Colline à l'Autre » s'engage à :

- respecter la présente charte,
- travailler dans les limites de ses compétences,
- faire preuve de discernement, d'humilité et de responsabilité,
- ne pas utiliser la formation à des fins de légitimation abusive ou trompeuse.

Article 9 – Évolution et révision

La présente charte est susceptible d'évoluer afin de rester en adéquation avec les exigences éthiques, institutionnelles et sociales.

Toute modification est portée à la connaissance des participants.

Conclusion

La transmission de l'analyse des rêves et des symboles implique une responsabilité particulière. Cette charte constitue le socle éthique de l'école "D'une Colline à l'Autre", garante d'une pratique et d'une pédagogie respectueuses de la profondeur du matériau onirique, de la sensibilité et la vulnérabilité des personnes et des cadres professionnels existants.

